ces parchemins gothiques qui ne sont plus bons à rien, je vais déposer sur l'autel de la Patrie, mon anneau et ma croix d'or. Pourrais-je en faire un meilleur usage que de les consacrer au bien de l'Etat et à l'utilité publique ? »

Journal des Débats et des Décrets, N 610, page 7, séance du 9 février 1791 à 9 h. du matin.

Un membre de l'Assemblée a fait lecture d'une lettre que M. Lalande, prêtre de l'Oratoire et professeur de théologie, a adressée à l'Assemblée Nationale et par laquelle il lui fait hommage d'un écrit intitulé :

Apologie des décrets de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé, ou Lettre à M. le Curé de X.

L'Assemblée a décrété qu'il serait fait une mention honorable de cet ouvrage patriotique dans le procès-verbal de ce jour.

Extraits du Mercure de France

N°1, 2 janvier 1790, page 51, séance du mercredi 23 X^bre :

A l'ouverture de la séance il a été déposé sur le bureau, de la part de M. l'abbé Major, professeur à Bar le Duc, une sphère planétaire, que M. de la Lande regarde comme la plus propre à faire connaître le système du monde. L'Assemblée a autorisé son Président d'écrire une lettre de remerciement au donateur.

" page 59 à propos de la motion sur les Juifs :

M. l'évêque de Nancy ajouta qqs considérations à celles de M. l'abbé Maury.

« La ville de Nancy m'a chargé de réclamer contre la motion qu'on vous propose et l'intérêt même des Juifs le prescrit. Le peuple les a en horreur. Ils ont été souvent en Alsace et en Lorraine les victimes d'émeutes populaires. Il y a 4 mois qu'on menaçait à Nancy de piller leurs demeures. Me transportant au lieu de la sédition, j'entendis les uns reprocher aux Juifs d'être accapareurs de blé ; les autres, qu'ils achetaient les plus belles maisons de la ville. Un des séditieux ajouta : « oui, Monsieur, si nous avions le

malheur de vous perdre, nous verrions, je crois, un juif devenir évêque, tant ils sont habiles à s'emparer de tout." D'après ces indices, il est aisé d'apercevoir qu'un décret qui leur donnerait la qualité de citoyens, pourrait allumer un grand incendie. C'est ainsi qu'en Angleterre, ayant obtenu pareille faveur du Parlement, ils devinrent bientôt les victimes d'un préjugé que la Loi n'avait pu surmonter : les boulangers leur refusèrent du pain et ils furent obligés de demander la révocation du bill.

N° 17 samedi 24 avril 1790, page 367. Séance du Dimanche 11 avril

M. l'Évêque de Nancy est monté à la tribune sans paraître inférieur au redoutable antagoniste qui la quittait (Treilhard). Suit un résumé de son discours sur les biens du clergé

N° 19, du 8 mai 1790, page 92, séance du mardi 27 avril

Un discours de Lalande à l'occasion de la présidence de M. de Virieu

---

MM 617 P 93 N 4288 =

Le confrère Luc François de Lalande, diacre
né à S. Lô, Dioc. Coutances, 23 ans
fils de Thomas Lalande, marchand et Anne Le Camus

humanités au coll. de S. Lô, philos et 3 ans de théologie en
l'université de Caen
pas de pension, mais entretien
entré à Paris le 22 oct. reçu le 7 Nov. 1755 Sorti, Rentré

M. M. 607, 5 catalogue, N 972 =

Luc François de Lalande, du diocèse de Coutances, entré à Paris en 1755. Sorti.

Mon catalogue =

Luc François La Lande, du diocèse de Coutances, entré à Paris en 1755, prêtre en 1759